



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU 24/06/2010

Après les présentations des uns et des autres, Fernand Girard (RENASUP) a rappelé la genèse de cette journée et l'ordre du jour.

OSMOSE a sollicité, fin 2009, ASP et RENASUP pour mettre en place une filière de formation spécifique au métier de « transcripteur de la parole » dans le cadre des NTIC ou « e-transcripteur », qui est l'une des techniques de communication au service de la surdité et qui doit être travaillée dans son contexte propre.

F. Girard (RENASUP) souligne avoir constitué son équipe pour travailler sur 3 axes :

- Le référentiel métier : identification des débouchés et pérennité des activités ciblées
- Elaboration d'un projet de formation devant aboutir à la labellisation d'un produit de formation avec un objectif : la certification.
- Mise en place du référentiel professionnel de la formation : quelle mise en œuvre et avec quel budget ?

L'objectif est d'arriver lors d'une prochaine réunion à présenter les travaux du Comité de pilotage dès l'Automne 2010 :

- Définition des caractéristiques du métier (habiletés)
- Profils recherchés
- Niveaux de formation
- Evolutions et profils de carrière
- Référentiels de formations expérimentaux et retours d'expérience

Pascale Luciani-Boyer (Osmose) a rappelé que la révolution numérique a modifié la donne des échanges avec une société qui n'avance pas au même rythme que le développement des nouvelles technologies et de leurs usages.

Réfléchir à comment nous allons communiquer demain auprès de et avec tous, préparer l'avenir en répondant aux nouveaux besoins ainsi créés : voici le défi à relever.

L'intérêt de la transcription dépasse le simple cadre de la malentendance dans la diffusion de l'information.

ASP souligne sa valeur ajoutée dans la force de son réseau pédagogique, son expertise dans l'apprentissage des métiers et son implantation nationale.

Pour Pierre Ricard (Osmose), la loi 2005 sur l'égalité des chances et des droits suppose qu'un entendant a autant de droits à faire valoir à la communication qu'une personne sourde et autant de besoins à partager avec elle.

L'importance de l'écrit comme vecteur de communication universel n'est plus à prouver non plus que l'interaction entre le français écrit et le français parlé, notamment dans l'enseignement et dans la transmission de l'information.

L'absence d'anticipation sur les échéances fixées par la loi de 2005 en faveur de la déficience auditive, contraint à une action en urgence pour dégager des ressources à très court terme, propres à satisfaire à la plus grande partie des besoins des personnes sourdes qui ne reçoivent pas de réponses aujourd'hui faute de moyens humains et malgré l'existence de solutions technologiques matures.

Jean Marc Petit (RENASUP) souligne les nécessités de la rencontre et de l'adéquation entre le métier et les personnes pour lancer une formation professionnelle qui doit ouvrir des perspectives de carrière.



Hervé Allart (Tadeo) insiste sur la multiplicité des cibles concernées par le champ d'application de la transcription de la parole et notamment l'accessibilité à l'information. Il souligne également que le métier de « transcritteur de la parole » doit être dissocié des moyens, c'est-à-dire de l'outil qui permet l'atteinte d'un résultat.

Outre la mise en place d'un outil de détection de Tadeo en partenariat avec Pôle Emploi pour permettre un retour à l'emploi durable de personnes en situation de chômage par le biais de la formation en alternance, il estime nécessaire de réfléchir en parallèle à la mise en place de formations initiales pour les jeunes souhaitant effectuer un choix de carrière.

Frédéric Montandreaux (Pôle Emploi) évoque le partenariat en cours avec Tadeo et les objectifs de la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS), destinée à permettre à une entreprise d'identifier les personnes aptes à exercer un métier en fonction des habiletés nécessaires à l'exercice de celui-ci.

Cette analyse est faite à partir d'une fiche de poste détaillée qui reprend l'ensemble des activités et des actes du métier ciblé et procède à l'étude des analogies avec d'autres postes de travail.

La nouveauté du métier fait que cette analyse prend d'autant plus de sens dans le cadre de l'établissement du schéma directeur de la formation, F.Montandreaux ayant, au préalable, souligné que le dispositif n'a pas de capacité prédictive quant à la capacité du candidat à suivre la formation mais permet aussi de limiter les risques d'échec.

Fernand Girard se félicite qu'une grande partie du travail soit déjà effectuée : reste à définir les compétences et les rassembler pour décrire le métier.

Il ressort des débats avec la salle l'émergence des principaux points à prendre en considération dans l'élaboration du cahier des charges :

- Nécessité d'une « évaluation en milieu de travail » préalable à la formation pour estimer le rapport à l'outil qui est très technique
- Evaluer la capacité des candidats à suivre l'intensité d'une formation rapide et leur aptitude psychologique à suivre un rythme intense
- Ne pas négliger les interrogations sur les débouchés pérennes du métier et le besoin de certitudes éprouvé par les personnes en recherche d'emploi
- Au cas particulier de la sténotypie, ne pas se contenter d'une adaptation de la compétence des sténotypistes mais former aux méthodes de saisie qui permettent la transcription instantanée de la parole avec affichage en temps réel
- Eviter le taylorisme : évaluer la supportabilité et l'acceptation du métier pour une employabilité durable, donner une dimension personnelle au travail.
- Organisation du travail pour diminuer la pénibilité et le rapport de l'homme avec l'outil.
- La cible est de plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans les prochaines années pour l'ensemble des besoins d'accessibilité et professionnels des personnes ne percevant pas la parole.
- Remarque est faite que plus on développe les usages, plus les besoins augmentent, or les outils de développent et s'affinent.

- Pré-requis en termes de compétences :
 - Niveau de français
 - Doit-il y avoir reformulation ou non, « coupes » ? Ce qui suppose des compétences particulières...
 - Instantanéité de la transcription pour faire vivre le débat
 - Transmission du para-verbal



- Capacité à produire un résultat exploitable, progressivité des tâches selon les contextes.
- Donner une visibilité à la formation avec des niveaux intermédiaires à atteindre.
- Tenir compte du temps nécessaire à la certification et à l'habilitation : au moins 3 sessions ; il faut offrir aux jeunes des exemples sur la durée et la qualité du métier et ses débouchés.
- Prise en compte de la prospective dans la formation : connaissance des évolutions techniques et technologiques.
- Référencement en tant que métier de l'Internet ?

En clôture de cette première journée, les modalités de l'installation du comité de pilotage sont abordées. Son objectif est d'accompagner, jusqu'à la prochaine étape de l'Automne 2010, la démarche d'élaboration du cahier des charges et de construction du schéma directeur. Un appel à contributions est lancé en direction des participants intéressés et est disponible sur le site www.osmose-asso.org

Un objectif à court terme serait de faire déclarer ces métiers « en tension » pour qu'ils bénéficient de logistiques économiques et autres avantages particuliers. Un groupe de travail est aujourd'hui lancé par Osmose avec le Secrétariat d'état à l'emploi et du travail, sur ces réflexions et sur les méthodes de financement.

(*) Les minutes brutes des échanges de cette journée réalisées par Tadeo seront disponibles par simple demande sur le site d'Osmose.